Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE L.A RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Marmande
TERRE DE GARONNE

CONVENTION CADRE
ENTRE
LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE NOUVELLE-AQUITAINE (DRAC)
ET
LA VILLE DE MARMANDE

2021-2022-2023-2024

ENTRE

LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE NOUVELLE AQUITAINE (DRAC)
Domiciliée 54 rue Magendie, 33 000 BORDEAUX
Représentée par la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfète de la Gironde,
et par délégation, la Directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine
Ci-après dénommée « la DRAC »

D'UNE PART,

ET

LA VILLE DE MARMANDE
Domiciliée place Clémenceau - 47200 MARMANDE
Représenté par son Maire
Ci-après dénommée « la Ville »

D'AUTRE PART,

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La densité des propositions culturelles proposées par la Ville de Marmande depuis quelques saisons et de manière pérenne, d'une part, et la fragilité dans laquelle se trouve une partie de la population Marmandaise et plus généralement Lot-et-Garonnaise, d'autre part, amènent la Ville à solliciter à nouveau la collaboration de l'Etat-DRAC Nouvelle Aquitaine dans le cadre d'une convention de développement culturel.

Après la mise en œuvre en 2017 d'un pré-CTL - Contrat Territoire Lecture – puis d'une Convention de Développement Culturel intégrant le CTL de 2018 à 2020, la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine et la Ville de Marmande souhaitent prolonger leur partenariat autour du développement culturel et artistique du territoire marmandais. De nouveaux enjeux apparaissent avec l'actualité sanitaire et d'autres sont en germe depuis quelques années, comme le lien à la citoyenneté, aux transitions écologiques ou sociales.

A partir des constats établis à la fin du premier cycle de la convention 2018-2020, les deux parties entendent poursuivre, renforcer et affiner le travail engagé.

- Etat des lieux :

Chef-lieu d'arrondissement ou sous-préfecture, Marmande est la troisième ville du Lot-et-Garonne. Elle est la ville-centre de la Communauté d'Agglomération "Val de Garonne". Au dernier recensement de 2015, la population municipale a atteint 17 949 habitants. Les villes voisines sont Beaupuy, Gaujac, Saint-Pardoux-du-Breuil, Mauvezin-sur-Gupie, Fourques-sur-Garonne, Sainte Bazeille.

La Ville de Marmande, en tant que collectivité mais aussi en tant que pôle au sein d'une aire géographique et économique, propose aujourd'hui des fondamentaux qui permettent de structurer et de nourrir une politique culturelle.
Cette dernière repose sur 6 services municipaux dédiés à la culture et à l'art, produisant des contenus qui leur sont propres : la Médiathèque Albert Camus, le Théâtre Comœdia, le Conservatoire Maurice Ravel, le Musée de France Albert Marzelles, le service des Archives et de la Valorisation du patrimoine, la Direction des affaires culturelles. Services mobilisant plus de 60 agents.

Par ailleurs, une réflexion sur les modes de médiation existants a été engagée profitant de l'arrivée de trois nouvelles compagnies en résidence sur le territoire (Eddie Ladoire, Thomas Visonneau, Compagnie Frixxx Club) après les trois premières (Rémy Boiron, Faizal Zeghoudi, Eric Séva) et de l'installation d'artistes professionnels en tant qu'habitants (Compagnie Liquidambar). La présence de trois librairies très actives dans le centre-ville vient aider à l'irrigation culturelle du territoire marmandais et communautaire. Le cinéma 4 salles, le Plaza, géré par la Ligue de l'enseignement, vient également nourrir une offre culturelle déjà dense par une programmation arts et essai soutenue.

Les liens que la Ville a noués, sur son territoire, avec les centres de formation artistiques VGAS (Val de Garonne Art School) et 2D3D High (cursus d'apprentissage création 3D), les équipements sociaux, éducatifs et d'insertion de la ville, les associations marmandaises dont les festivals, le tiers-lieu Le Quai 31 mais aussi, sur un territoire plus large, avec les partenaires que sont le 180 à Saint-Bazeille,

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

le Studio Latour d'enregistrement professionnel de Monteton, la SMAC le Florida et le Campus numérique à Agen, les structures jumelles de la région (théâtres, musées, conservatoires, médiathèques) ou encore la MNAQ (Maison de l'économie créative et de la culture en Nouvelle Aquitaine à Paris), immergent la Ville dans un contexte de politique culturelle en développement très positif et très favorable.

Des travaux communs et transversaux ont été mis en place avec l'aide de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département dans le cadre du festival Tek art Ticket, du temps fort Emergence ou encore des projets structurants comme les résidences artistiques longues.

Un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) associant la Ville de Marmande, Val de Garonne Agglomération et l'ANRU permet de construire des actions d'ampleur et des infrastructures (Pôle Jeunes, Rock School Marmande) pour amorcer une politique jeunesse de territoire. Elle permet de créer également des outils pour mener des actions périphériques et complémentaires.

Il en va de même avec la politique de la ville et son application sur le quartier de Baylac-La Gravette, classé quartier prioritaire.
En effet, le dispositif embarque une dimension artistique et culturelle importante dont étaient les interventions régulières des artistes résidents, Rémy Boiron – théâtre et écriture -, de Faizal Zeghoudi – danse, vidéo et collecte de témoignages-, d'Eric Séva – musique et rencontres à la Maison des Marmandais.

Dans le cadre d'Action Cœur de Ville, la mise en vie du centre-ville via les manifestations portées ou aidées par la commune est un élément important de ce dispositif, les 5 structures culturelles étant situées en plein centre. La création de parcours sonores par Eddie Ladoire accessibles par tous à tout moment via smartphone, la mise en place de visites guidées patrimoniales et muséales en 2020 ainsi que la mise en lumière des façades de la ville par Olivier Crouzel à l'été 2020 ou les Rencontres Audiovisuelles de Lille, mapping itinérant, en août 2021, en sont des témoins.

La participation des structures culturelles municipales à la réflexion sur le Projet éducatif de territoire intercommunal (PEDTI) initié par VGA, au Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), à quelques manifestations et projets portés par l'agglomération, via, par exemple, la mise en place par la DAC Ville d'une vitrine artistique à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris en mai 2019, ou le soutien apporté au concours photographique Les heures Bleues soutenu par Val de Garonne Agglomération, la Ville de Bordeaux et la Métropole Bordelaise sont autant de cadres concrets où s'exprime cette volonté de renforcer l'accès à la culture pour tous à différentes échelles. L'insertion de la commune dans les réseaux professionnels et les fédérations des métiers culturels en est aussi une dimension.
Enfin, la dimension culturelle inhérente au projet de tiers-lieu CESA'ME demeure entière.
Innervant de manière transversale les axes fondateurs du futur tiers-lieu – le Campus des formations et la mise en œuvre d'une économie classique, Sociale et Solidaire - la proposition artistique et culturelle devrait prendre place à travers la formation artistique numérique, le patrimoine industriel et mémoriel, la création artistique, la diffusion artistique et culturelle et le lien art/science.
La Rock School Marmande en est un exemple concret et actuel.

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

La Ville souhaite continuer en ce sens, en visant une plus grande participation de l'agglomération à la démarche de développement artistique et culturel, notamment sur un plan opérationnel.

• Orientations générales de la politique culturelle de la Ville de Marmande :

La ville de Marmande, à travers sa politique culturelle publique, le travail des structures culturelles municipales, les temps forts transversaux mis en œuvre et le lien aux opérateurs associatifs et privés, souhaite renforcer une dynamique artistique et culturelle de fond et de long terme.

Cette politique ne saurait se concevoir sans un partenariat avec les secteurs proches comme l'éducation, le social, l'accompagnement professionnel des jeunes et la prise en charge des personnes éloignées de l'offre. Le travail — entrepris dès janvier 2017 — demande à être soutenu dans sa dimension opérationnelle. C'est une véritable politique de développement culturel territorial qui est ainsi à consolider, sous-tendue par une politique de solidarité et de démocratisation culturelle. A ce titre et pour illustrer le contenu du volet lecture publique de la présente convention, la médiathèque fait aujourd'hui un travail conséquent de médiation autour du livre, de l'écriture, de la création de textes écrits et lus, des supports audio, vidéo, multimédia, d'accueil des trois libraires de la commune et de commandes à leur adresse.

Les axes développés au sein de la politique culturelle municipale sont au nombre de trois.
Le premier axe vise à la transmission et l'accès pour tous aux œuvres passées et contemporaines. Il constitue le socle prioritaire de cette politique et recoupe l'ensemble des secteurs (livre, spectacle vivant, beaux-arts, enseignement musical et chorégraphique, archives patrimoine).
Le second a pour objet l'ouverture aux esthétiques non ou peu médiatisées portées par une qualité artistique avérée et continue.
Le troisième enfin continuera à développer le renforcement du lien entre les structures culturelles et artistiques de Marmande et la société via de nouveaux formats de réflexion, de mises en œuvre communes ou encore de localisations géographiques inhabituelles pour des propositions artistiques et culturelles hors les murs des structures.

A cet égard, elle fait sienne les réflexions menées depuis plusieurs années sur la notion de droits culturels, tels qu'énoncés par la convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 et s'efforce de les faire vivre. L'éveil à la culture, qu'il s'agisse d'entendre ou de regarder, de faire ou de mobiliser, de construire ensemble ou de piloter, passe par une redéfinition de la notion de participation aux actions culturelles (apporter une part / recevoir une part). Le développement des démarches participatives et inclusives, dont le processus est aussi important que le résultat en ce qu'elles permettent d'affirmer la singularité et la dignité culturelle des participants, demeure également un objectif de la Ville de Marmande. Elle s'inscrit dans une politique plus vaste de démocratie participative que la municipalité met en place dans de manière transversale dans sa politique.

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

- Les priorités de l'État :

Le ministère de la Culture, Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, a pour mission :

- le soutien à la création, à la diversité artistique et à la diffusion auprès du plus large public,
- la conservation et valorisation du patrimoine,
- l'accès à la culture au plus grand nombre en favorisant la démocratisation culturelle, le vivre ensemble, la lutte contre les exclusions, les inégalités territoriales et culturelles.

Tout en poursuivant l'ensemble de ces missions, le ministère de la Culture oriente très fortement son action vers la lecture et le soutien aux bibliothèques, vers le numérique et l'éducation aux médias et à l'information, et vers la jeunesse. L'éducation artistique et culturelle est une priorité nationale, avec l'objectif de généralisation de parcours culturels pour tous les jeunes, prenant en compte tous les temps de l'enfant, et travaillée avec l'ensemble des partenaires concernés sur les territoires.

Dans ce contexte, afin de contribuer au développement culturel des territoires, notamment les plus fragiles, et de garantir l'accès de tous les jeunes aux arts et à la culture, le ministère de la Culture conserve pour priorité le renforcement des contractualisations avec les collectivités qui s'engagent dans ces dynamiques permettant d'inventer de nouvelles coopérations.

Soucieux de donner sens à la notion de démocratie culturelle, il attache une attention grandissante au respect des droits culturels, en particulier dans le champ de la création artistique. Chaque individu, porteur de richesses culturelles, de références, de savoirs et compétences, doit se voir reconnaître en tant que co-créateur de propositions culturelles inclusives, collectives et transversales.

* *

IL A DONC ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention repose sur les valeurs communes et partagées par la DRAC et par la Ville au titre de la mise en œuvre effective des droits et des solidarités culturelles, d'une ouverture des arts et de la culture à de nouveaux publics, d'un rapprochement des artistes avec la population, d'une démocratisation des nouvelles technologies au cœur de la création artistique.

L'enjeu de cette convention vise l'intensification du projet culturel de la Ville.

Au regard des actions existantes, précisées et développées dans le document intitulé « projet artistique et culturelle de la Ville de Marmande », la Ville de Marmande et la DRAC Nouvelle Aquitaine conviennent d'accompagner cette intensification et diversification des actions culturelles sur cinq orientations définies conjointement :

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

• à l'échelle de la ville :

- la dynamisation de la politique du livre à travers la création d'un volet lecture publique faisant suite à un contrat territoire lecture ;
- la mise en œuvre d'une médiation culturelle au service de la jeunesse et des solidarités dans l'objectif du 100% EAC ;
- une politique numérique innovante ;
- la mise en valeur du patrimoine.

• à l'échelle de l'agglomération Val-de-Garonne :

- la participation au développement d'une politique culturelle d'agglomération, en lien avec les élus et les services en charge des secteurs rattachés à toute forme d'action culturelle : petite enfance, jeunesse, découverte et mise en réseau d'artistes amateurs du territoire, le Festival International de Journalisme de Couthures-sur-Garonne, entre autres.

Au-delà de ces axes, la convention se donne aussi pour objectif d'accompagner la réflexion stratégique sur des projets artistiques et culturels liés aux spécificités de la ville, comme la musique et l'art lyrique ou la structuration de l'aménagement culturel à travers l'évolution du site de l'ancienne usine CESA en tiers-lieu CESA'ME et l'objectif d'implantation d'une *Micro-Folie* sur le territoire marmandais.

Cette usine, ancien lieu de vie, de travail, de confrontations sociales, d'intégration de multiples populations constitue une histoire forte à étudier. La Ville souhaite développer des projets qui permettront de prendre la mesure de l'histoire de ce lieu, d'en sauvegarder la mémoire et d'en accompagner la transformation avec dès à présent l'arrivée d'un partenaire aussi emblématique que la Rock School Barbey, installé en novembre 2019. CESA'ME connaitra ses premières transformations lourdes dès le début 2022 avec la restauration des trois niveaux administratifs en espaces de coworking. Le lieu sera également totalement mis en sécurité.

ARTICLE 2 : TROIS AXES PRINCIPAUX

2-1- DES ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Le programme de développement de la lecture publique fait suite à la tenue d'un premier CTL de 2018 à 2021, ayant permis de faire évoluer significativement l'offre de lecture publique sur le territoire et de poser les jalons de réflexion sur un nouvel équipement dont le calendrier de mise en œuvre ne peut coïncider avec la présente convention.

Ainsi au cours de ces dernières années, un projet d'extension horaire a-t-il été mise en place, sans effet levier réel pour attirer davantage de lecteurs. De nouvelles propositions d'action culturelle, plus denses, ont permis toutefois d'accroître la visibilité de l'équipement et de l'inscrire davantage dans le paysage culturel du territoire.

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

A titre d'exemple, ont pu être générés grâce à ce CTL :

- Des temps de croisements avec les autres services et notamment avec les résidences artistiques (ateliers d'écriture menés par Rémy Boiron).
- Des liens renforcés aux trois librairies de centre-ville : le Gang de la clé à molette, Libellule et le Comics book store (rencontres d'auteurs, rentrées littéraires, ateliers, acquisitions participatives).
- Des nouvelles collaborations et notamment avec le Festival du livre de jeunesse Mange-Livres de Grateloup (accueil de Magyd Cherfi), avec le festival La BD est dans le pré, avec le festival Lettres du Monde et l'Alca.
- La création de temps hors-les-murs (Eloge de mon bar, La médiathèque fait son marché).
- Une proposition mensuelle d'ateliers jeux vidéo qui – hors contexte covid-19 – fonctionne bien (10 à 15 jeunes)
- Une programmation annuelle d'installation numérique via Tek a(rt) Ticket.

Ce programme entend poursuivre cette dynamique. S'il ne s'inscrit pas dans le cadre d'un second CTL en l'absence de projet structurant d'ampleur (construction d'équipement, mise en réseau), il entend accompagner l'équipe dans sa montée en compétence et poser les germes d'un rayonnement et d'une mise en réseau que permettra un futur équipement davantage en phase avec les services et propositions que peut faire aujourd'hui un équipement de lecture publique. Par ailleurs, un nouveau projet porté par une nouvelle direction dès le 1er mars 2022, viendra démontrer la volonté de la Ville dans sa détermination à développer la lecture publique sur son territoire.

Le programme d'actions s'inscrit donc pleinement dans les objectifs généraux de cette convention, et s'applique à croiser les autres grands axes de développement culturel proposés : la mise en place d'une offre EAC la plus large possible, la valorisation du patrimoine, un maillage renforcé avec les acteurs de Val-de-Garonne, institutionnels comme associatifs. Il entre en cohérence avec les axes prioritaires de l'Etat, permettant pleinement son insertion dans cette convention de développement culturel.

Le programme d'actions pour le développement de la lecture publique se donne pour priorité les 3 axes suivants :

2.1.1. La Médiathèque au cœur de la Ville et de la Vie citoyenne

- **La médiathèque incubatrice de la politique culturelle et citoyenne de la Ville et du territoire en recherchant la participation active des habitants**
  Le positionnement de la médiathèque comme creuset d'une démarche de démocratie participative, pour la culture mais aussi plus généralement pour l'amélioration du cadre de vie des habitants, doit être affirmé dans un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES), à faire valider par la collectivité.
  Menée en mode projet, l'élaboration du PCSES permet d'accompagner la montée en compétence de l'équipe dans ses différents domaines d'action (collections, accueil, numérique, patrimoine écrit, action culturelle).
  La médiathèque vise le développement d'actions impliquant la participation active des habitants, ainsi que des actions d'éducation aux médias et au numérique. Différents formats

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

d'actions seront mis en place, incluant des actions d'aide aux démarches, des rencontres de type forum, débat…
La dimension participative s'applique à l'élaboration et à l'accompagnement de la politique culturelle de la ville et de la médiathèque mais peut également se décliner dans le programme d'action culturelle de la médiathèque : l'objectif est de valoriser le faire, mais aussi de faciliter l'appropriation des collections, services et activités par les habitants eux-mêmes, ainsi que toutes les composantes de la société. Une programmation hors les murs pourra aussi permettre de développer ce type d'animations.

- **Développement d'actions d'éducation aux médias et à l'information**
  L'accès à l'information et sa compréhension est un enjeu-clé dans notre société, pour permettre l'émancipation citoyenne et le développement de l'esprit critique, nécessaires à la prise en main, par chacun, de son parcours de vie individuel et collectif. Pour renforcer le développement de la lecture publique comme vecteur de vie citoyenne, la médiathèque veillera à proposer des actions d'éducation aux médias et d'accompagnement au numérique. Selon les projets et actions imaginées, elle pourra également s'inscrire dans les dispositifs d'accompagnement de l'Etat existant en la matière (actions EMI, résidence de journalistes…).

- **La médiathèque force de proposition et moteur pour les évènements nationaux ou locaux sur le territoire**
  La médiathèque aura pour objectif de s'impliquer davantage dans les évènements du territoire et les évènements nationaux et d'enrichir leur programmation (manifestations littéraires organisées en Val de Garonne notamment, Nuits de la Lecture, Partir en Livres, festival Tek Art, Journées du Patrimoine, Festival de journalisme de Couthures, etc.).

2.1.2. La médiathèque actrice de partenariats avec l'action artistique, culturelle et sociale en tissant des liens entre culture et sport.

Le projet de développement de la lecture publique ne peut se réaliser sans un travail davantage transversal, avec les différents services culturels de la Ville, mais aussi avec des partenariats culturels, sociaux, éducatifs, artistiques sur un territoire plus large.

Trouver les points communs entre les pratiques sportives et le monde culturel, souvent mis en opposition, permettra à la médiathèque de développer son PCSES, en mettant en place une politique partenariale et une politique des publics, en développant un programme d'EAC autour du sport et de la culture, ainsi que des actions inclusives en direction de publics éloignés de la lecture par le biais du sport. Ainsi la médiathèque pourra se positionner à la croisée des pratiques artistiques, notamment à travers la thématique du corps, mais aussi davantage explorer la thématique du jeu pour un public intergénérationnel.

- **Mise en place par la médiathèque d'un programme d'EAC autour du sport et de la culture**
  Cet axe s'inscrit dans la dynamique plus large de la convention de développement culturel. Une programmation d'éducation artistique et culturelle proposée par la médiathèque en direction de la jeunesse pourrait ainsi se développer sur 3 ans avec une offre croisant sport et culture et accompagner une programmation plus grand public à construire.

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

- **Développement d'actions inclusives en direction de publics éloignés de la lecture par le biais du sport**
  Le public empêché devra pouvoir profiter de collections mais aussi d'animations de la médiathèque sur le thème du sport. Le sport est un facilitateur pour l'accès au livre, à l'information, mais aussi aux DVD, jeux, ressources proposées par la médiathèque. La pratique sportive peut amener à des problématiques plus sociales et thématiques tel que l'apprentissage de la langue, la prise de parole.
  Dans la perspective des Jeux paralympiques Paris 2024, plusieurs pistes de partenariats et de projets pourront ainsi être déclinées, par exemple un projet autour du handisport avec la Maison Arc en ciel (GEM), IME Solincité.

- **La médiathèque à la croisée des pratiques artistiques en explorant la thématique du corps et du sport**
  Une programmation culturelle croisée et stimulante physiquement et intellectuellement pourra voir le jour en lien avec les acteurs et les événements du territoire. L'un des objectifs de ce sous-axe est d'ouvrir des temps de dialogue et d'échanges avec des artistes et des compagnies situant leurs travaux au cœur de ces sujets, mais aussi d'explorer l'articulation entre musique, cinéma et sports dans une dynamique partenariale forte (cinéma Le Plaza à Marmande, le Festival de journalisme de Couthures, l'Office municipal des sports, etc.).

- **Développement de la présence du jeu et les propositions ludiques, particulièrement numériques, pour un public intergénérationnel**
  La médiathèque a pour ambition de devenir un lieu de partage, suscitant la rencontre mais aussi l'appropriation des outils numériques, de manière ludique. L'articulation entre la thématique du sport et les activités ludiques qui peuvent être proposées par la médiathèque permettent d'alimenter le rayonnement de la lecture publique, y compris dans le mise en perspective de collections proposées au public. De nombreuses pistes sont à explorer (partenariat avec l'école multimédia VGAS et sa branche e-sport pour analyser et comprendre ce qu'est cette nouvelle pratique encore peu démocratisée, approche éducative des jeux de sport en ligne, revisite de créations artistiques sur le sport…).

2.1.3. La médiathèque passeuse de mémoire et actrice du patrimoine local et régional

Le développement de la lecture publique sur le territoire passe aussi, pour la médiathèque, par l'appropriation et la valorisation des collections patrimoniales conservées en son sein.

Le plan d'actions pour la lecture publique, dont font partie les collections de patrimoine écrit, devra apporter une meilleure connaissance des collections par leur signalement dans les outils locaux et nationaux, et permettre, à partir de là, de développer une politique de valorisation sur place et à distance, par la médiation numérique, la mise en place d'un parcours EAC mais aussi l'exploration du patrimoine immatériel et de la mémoire collective.

Cet axe transversal s'insère donc pleinement dans le projet de cette convention, investit les droits culturels, rejoint la notion de participation des habitants, de croisement avec les pratiques artistiques

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

et scientifiques. Il sera mis en place grâce à un travail étroit avec le service des archives municipales et les autres acteurs patrimoniaux du territoire.

- **Diffusion de la connaissance de ces collections patrimoniales par le numérique, en croisant notamment les pratiques artistiques avec elles.**
  Le premier grand chantier à entreprendre est le signalement des collections patrimoniales conservées à la médiathèque. Ce chantier débute en 2021, et devrait permettre une meilleure connaissance des fonds conservés, faire ressortir leur complémentarité avec les autres collections patrimoniales sur le territoire, notamment celles des archives municipales.
  La diffusion des notices sur les outils partagés au niveau national (Ccfr) offrira une plus grande visibilité de ces collections et une plus grande attractivité de la structure.
  A partir et à la suite de cette opération, une médiation numérique patrimoniale est à imaginer, en partenariat avec les autres services patrimoniaux de la Ville et du département, pour susciter une valorisation à articuler sur place et à distance. L'inscription dans les opérations de valorisation et les échanges professionnels autour du patrimoine écrit à l'échelle régionale permettra de mieux contextualiser le patrimoine marmandais et de faire ressortir sa richesse, tout en proposant aux habitants du territoire des ressources patrimoniales diffusées en région.
  Cette médiation permettra de croiser les dimensions patrimoniales, iconographiques, les supports numériques et mais aussi la création artistique.

- **Mise en place d'un programme de valorisation des collections patrimoniales conservées à la médiathèque, en direction des scolaires et du grand public**
  La médiation numérique s'accompagnera d'un programme plus large de découverte des collections de patrimoine écrit sur le territoire, pour faire ressortir la matérialité de ces collections, mais aussi leur contenu (histoire du livre, histoire locale, thématiques accompagnant la politique documentaire et d'action culturelle plus large de l'établissement).
  Un programme d'ateliers sera mis en place (notamment autour de l'approche des métiers) et un programme d'EAC sera proposé au jeune public et aux scolaires à partir des collections patrimoniales de la médiathèque, en partenariat avec le service d'archives municipales et dans le cadre plus global de la convention de développement culturel.
  Cet axe de travail demande de la part de la Ville une démarche de formation au patrimoine écrit pour ses agents, qui devra faire partie du plan de développement des compétences pour la médiathèque.

- **Co-construction avec les autres services culturels de la Ville, notamment les archives municipales, des actions mettant en avant la dimension mémorielle marmandaise au 20ème siècle**
  Au-delà du patrimoine écrit matériel conservé à la médiathèque, l'établissement s'emparera plus largement de la dimension mémorielle pour en faire un véritable outil de développement de lecture publique. Cette démarche permet de mettre en avant les droits culturels, la mémoire et le patrimoine immatériel. Des ateliers, des opérations de collecte restituées à la population pourront être mis en place dans ce contexte, pour une autre approche du patrimoine qui renvoie aux enjeux décrits plus haut, notamment la démarche participative recherchée avec les habitants.

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

2-2 - UNE MEDIATION CULTURELLE LARGE ET DIVERSIFIÉE AU SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES SOLIDARITES DANS LA LOGIQUE DU 100% EAC

Les diverses formes de médiation artistique et culturelle, pour tous les publics, sont une préoccupation constante de la politique culturelle de la Ville et de l'Etat. La population scolaire et les familles sont aussi des cibles essentielles pour conquérir parallèlement des publics moins réceptifs, éloignés de ces offres culturelles sur un plan social, géographique ou culturel.

2-2-1. Le parcours de l'élève - enfant dans la ville

La Ville et la DRAC s'entendent sur la nécessité de questionner le parcours de l'enfant au sein de l'offre culturelle proposée dans la ville selon trois axes :

- **En termes de volume d'enfants touchés** – Œuvrer à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle en visant le 100 % EAC : chaque élève doit bénéficier d'un parcours cohérent, de la naissance à l'âge adulte, nourri de pratiques artistiques et culturelles, de rencontres avec des artistes et des œuvres, d'occasions multiples d'acquérir, approfondir et mettre en perspective ses connaissances. Des actions ciblant en particulier des élèves qui ne bénéficient pas encore d'actions artistiques et culturelles seront menées. La généralisation de l'EAC doit respecter les principes fondamentaux consignés dans la Charte pour l'éducation artistique et culturelle, proposée en 2016 par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle ainsi que les spécificités du territoire. Au regard de son engagement en ce sens, la ville de Marmande pourra solliciter des ministères de la Culture et de l'Education nationale en vue de sa labellisation « 100% EAC ».

- **En termes de qualité de l'offre -** A la quantité doit se conjuguer une réflexion sur la cohérence d'ensemble des propositions d'EAC. Si beaucoup d'élèves/enfants sont touchés par des telles actions, parfois plusieurs fois dans une même saison par des structures différentes, il est important de se poser la question de la qualité du parcours culturel de l'enfant dans la ville. Cette question fera l'objet d'une étude à mener avec l'ensemble des acteurs de l'enfance et en premier avec le service Education et Jeunesse de la Ville et l'Education nationale. L'enjeu est d'organiser la complémentarité entre les propositions des structures culturelles municipales et entendre les offres associatives pour les intégrer à la réflexion.

- **En termes d'outils -** L'utilisation des plateformes numériques de l'Education nationale comme supports d'échanges, d'information réciproque et d'appropriation des contenus artistiques par les enfants constitue un axe fort de développement. Le déploiement du Pass culture scolaire, à compter du 1er janvier 2022, permettra également de soutenir les démarches d'éducation artistique et culturelle portées par les enseignants de collège et de lycées en association avec les partenaires culturels, notamment les structures municipales.

Pour nourrir ces axes de travail, la période de conventionnement verra les liens entre les représentants de l'Education Nationale, les enseignants, les familles et les structures culturelles de la commune s'intensifier afin d'améliorer la communication entre les acteurs scolaires, familiaux et culturels. Les trois niveaux (élémentaires, collège et lycée) sont partants pour y participer.

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

Un travail avec l'Université de Bordeaux portant sur un état des lieux du parcours de l'enfant et de son lien à la culture pourra commencer dans la saison 2021/2022.

Une nouvelle organisation de ce travail collaboratif permettra de progresser sur les trois axes précédemment identifiés et d'évaluer les effets des décisions prises.

La DRAC de Nouvelle Aquitaine soutient cette démarche et prend part aux réflexions sur ces trois axes de travail.

2-2-2. Médiation culturelle et innovation

L'ensemble des services de la culture de la Ville mène un travail d'action culturelle récurrent et propose d'ores et déjà plusieurs actions de long terme, à travers :

• L'accueil de résidences d'artistes, de longue durée, particulièrement dans le domaine du spectacle vivant : sont déjà engagées les résidences de Faizal Zeghoudi, chorégraphe, Eric Séva, musicien, et Rémy Boiron, auteur et comédien. D'autres résidences pourront se mettre en place sur la durée de la convention. La compagnie Frixx Club, la compagnie Thomas Visonneau ou encore Eddie Ladoire sont entrés en résidence en 2021 pour 2 ans. Ils sont accompagnés financièrement et techniquement par la commune. Ces résidences ont pour objectif de faire se croiser au quotidien, notamment dans des lieux non culturels, des artistes et des habitants, dans une dynamique croisée de création, de diffusion, de médiation et d'éducation artistique et culturelle

• de nombreux ateliers de sensibilisation artistique et culturelle, ateliers de pratique artistique, visites techniques, visites de sites, projets au long cours...

• Les institutions culturelles de la Ville participent et/ou mettent en œuvre des projets partagés et transversaux avec les associations et les habitants. De même d'autres acteurs, notamment certaines associations et festivals, seront associés à ces projets. A travers des actions de médiation et d'identification des publics, une réelle appréhension des acteurs partenaires du territoire se dessine.

A titre d'exemples, voici quelques actions menées par différents services, en dehors de celles proposées dans cette convention.

- Le conservatoire : Tepakap – initiation musicale sur plusieurs semaines : chant en classe, découverte d'instruments via les professeurs accompagnants, venue au conservatoire et 3 cours de découverte gratuits pour tous les élèves de CP des écoles de la Ville.
- Le théâtre : Série de médiation (18) réalisée par l'équipe du théâtre autour de la venue de Faizal Zeghoudi en décembre 2021 (Scolaires, MFR, Mission Locale ; associations de danse)
- Le Musée : accueil de l'ensemble des classes de la Ville et projets ouverts à des structures sociales (Maison des marmandais et projet photo, femmes primo-arrivantes – juin 2021).

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

- Le patrimoine : Publics de visites « tests » le dimanche, exposition de cartes postales anciennes dans une maison de retraite ou encore avec les CLAE, ateliers arts plastiques et histoire autour des cagots ou avec le CCAS, découverte du cloître et de la Galerie d'art sacré.
- Les archives : Ateliers avec les collégiens et lycéens via les découvertes urbaines in situ, les tours de villes proposés l'été avec l'application IziTravel.
- La médiathèque : accueil quotidien, chaque matin, des publics en difficulté sur un poste informatique et avec l'accompagnement aux démarches (CAF, impôts, …). Accès à l'internet pour les contenus artistiques et culturels.
- Emergence : Création d'un processus collectif par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville pour la recherche de jeunes de 15 à 35 ans en cours de création personnelle (spectacle vivant, nouvelles technologies ou les deux mixées), 50 kms autour de Marmande, 20 partenaires associés.
- Tek A(rt) : Création de temps d'échanges parallèles à la programmation avec les structures sociales, éducatives, du handicap ou encore sur le champ mémoriel.
  IME Solincité, GEM Maison Arc en Ciel/ASAM, Cinéma le Plaza, Education Nationale.
- Mise en œuvre d'un projet arts plastiques piloté par la DAC, avec les services de la culture et deux associations (VGAS et L'Art et création) d'un côté et les relais des publics potentiels, Maison des Marmandais, CCAS, collèges, CLAE, service citoyenneté et conseils de quartiers.

Les outils de médiation sont omniprésents au sein des structures culturelles municipales. Elles touchent aux représentations de spectacles (théâtre, médiathèque, conservatoire, musée, patrimoine), aux ateliers de pratique artistique (scolaires et tout public), aux petites formes hors-les-murs, à la dimension numérique, à la sensibilisation citoyenne. Les publics visés sont multiples et demandent une approche spécifique : personnes porteuses de handicaps, publics socialement défavorisés, public des 15/30 ans, publics éloignés des offres artistiques sans contraintes particulières (sensibilisation, communication), publics scolaires.

La DRAC interviendra au regard de cette politique mise en œuvre par la Ville afin d'amplifier la politique de démocratisation culturelle par une présence accrue sur le territoire des artistes et compagnies, permettant de développer la relation aux publics et publics prioritaires et de mettre en œuvre, en lien avec les acteurs du territoire, une véritable politique de parcours d'éducation artistique et culturelle et de favoriser le déploiement des droits culturels.

L'ouverture de l'espace artistique, culturel et patrimonial aux technologies d'aujourd'hui est en outre incontournable. A travers cette dimension numérique, et grâce à l'usage des vecteurs que sont l'ordinateur et ses déclinaisons, l'image animée et la lumière, la vidéo, le travail sonore et électroacoustique, l'objectif est de faciliter le croisement entre des publics qui, a priori, et au-delà des relations sociales, se rencontrent rarement et d'étendre leur intérêt au-delà du prisme du jeu vidéo.

Des passerelles entre le spectacle vivant, le jeu vidéo, les arts plastiques, les installations ludiques et décalées, le livre et le patrimoine sont d'ores et déjà en place et intègrent ce projet à l'échelle de la Ville. Les propositions numériques pérennes et structurantes proposées par la Ville sont :

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

• Festival « Tek A(rt) » - Programmation de spectacle vivant, d'ateliers, de conférences, de présentation de formations postbac, de rencontres professionnelles autour des nouvelles technologies et de la création.

• Une résidence artistique au long cours sur la thématique création sonore et numérique menée par Eddie Ladoire.

• Un temps fort et récurrent au mois de juin de l'opération « Emergence », moment organisé pour favoriser la détection et l'accompagnement de jeunes créateurs du territoire de 15 à 35 ans travaillant la création en spectacle vivant, en art numérique ou mixant les deux.

• Une valorisation du patrimoine bâti, culturel et mémoriel par les outils numériques.

La politique numérique intègre aussi des actions des différents services culturels de la collectivité.

Conformément à sa politique de soutien à l'innovation numérique dans le secteur culturel du territoire régional, la DRAC contribuera au développement d'actions de médiation numérique dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.

2-2-3. Valorisation du patrimoine, restauration et création d'outils dédiés

Depuis des années, la Ville de Marmande, aidée fortement par les collectivités territoriales et l'Etat, met en œuvre une politique de restauration de son patrimoine bâti et naturel. En se dotant en janvier 2021 d'un responsable de la gestion du patrimoine affecté au sein de l'équipe des archives, elle entend poursuivre ce travail et l'accompagner d'une démarche renforcée de valorisation.

Celle-ci passe par l'élaboration de nouveaux outils de valorisation et de transmission des connaissances liées à ce domaine qui permettent d'éclairer l'histoire de la Ville de Marmande depuis sa création : visites guidées des sites, visites urbaines, jeux et ateliers, étude pour la création d'un centre d'interprétation, édition d'ouvrages de vulgarisation historique, mise en lumière des lieux d'intérêts historique et esthétique de la Ville – en lien avec les exigences environnementales. La médiathèque Albert Camus prendra sa part de valorisation concernant les ouvrages anciens qu'elle héberge. De nouvelles formes de médiation autour de ces ouvrages seront mises en place.
L'étude de la création d'un centre d'interprétation portera sur un bâtiment du XVème siècle, l'une des plus vieilles bâtisses de la commune pour aborder les origines de la ville jusqu'à la fin du XIXème siècle.

La transformation de l'usine CESA en tiers-lieu (ancienne fabrique de cuisines aménagées fermée en 2008) suit son cours. Une nouvelle étape sera franchie en 2022 avec la création d'un espace de coworking sur trois niveaux au sein de l'usine et la mise en sécurité (ERP) d'une grande partie de l'espace. A ce jour, elle accueille déjà la Rock School Marmande, une salle de cours aménagée (ex-show-room) et un ensemble bureau/atelier des Compagnons bâtisseurs. Les salles de coworking viendront donc renforcer ces activités.
Par ailleurs, les deux bâtiments annexes sont occupés par la Cité de la Formation Professionnelle (formations industrielles) et par l'association de pétanque marmandaise (40 pistes).
L'ensemble du projet se dessine. Entre Campus des formations, entreprises innovantes notamment dans les industries créatives et d'économie sociale et solidaire, CESA'ME continue son chemin.

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

Suite à une étude de positionnement économique, plusieurs scénarios sont proposés aux élus afin de déterminer la nature des axes développés au sein de CESA'ME et des transversalités à créer entre ces axes.
18 portraits vidéo des anciens salariés de l'usine, réalisés en 2019 par Eddie Ladoire, artiste sonore et plasticien, permettent de faire vivre la mémoire ouvrière du lieu à travers un geste artistique numérique. Ils sont présentés à plusieurs occasions, notamment lors des Journées Européennes du Patrimoine ou dans le cadre de Tek A(rt). Ils entrent en résonnance avec les trois parcours sonores géolocalisés crées en 2019 par le même artiste (centre-ville, plaine de la Filhole, boulevards - industrie fin XIXème/début XXème), eux-mêmes issus d'une collaboration importante entre le service archives et patrimoine de la Ville, les artistes Marina Bellefaye et Sophie Poirier, autrices, et l'équipe Unendliche Studio.
Ce travail relatif à l'histoire industrielle de Marmande sera poursuivi dans la période de conventionnement.

2-3 - AXE TRANSVERSAL : UN MAILLAGE AVEC LES ACTEURS DE VAL-DE-GARONNE AGGLOMERATION (VGA)

La Ville de Marmande, ville de centralité de l'agglomération Val de Garonne, a développé une action auprès des structures culturelles, éducatives et médico-sociales du réseau de la petite enfance du territoire de l'agglomération. Cette action est à poursuivre.

Outre ces temps fléchés, la Direction des affaires culturelles de la Ville de Marmande met régulièrement en œuvre des coopérations avec le territoire élargi : l'organisation par la Direction des affaires culturelles de la ville d'une présentation des festivals de Val de Garonne Agglomération et le travail d'Eddie Ladoire à la Maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris, elle associe l'office de tourisme VGA via le festival Tek A(rt) et le Festival de Journalisme de Couthures (modération de table ronde), elle fédère une vingtaine d'acteurs autour d'Emergence dont, à l'échelle de l'agglomération, les services de VGA, la salle de spectacle Le 180 (Sainte Bazeille), le studio Latour (Monteton), le service Evalys – transports. Le Musée collabore avec le festival « La BD est dans le pré » de Fourques sur Garonne ou plus largement avec la Ville de Bordeaux, la Métropole Bordelaise et Pollen, dans le cadre d'une commande photographique (Fernanda Sánchez-*Paredes*), le théâtre travaille avec les structures associatives et d'enseignement de VGA (écoles, MFR), le conservatoire Maurice Ravel met sur pied des actions concertées avec les 4 écoles associatives d'enseignement musical (Tonneins, Meilhan, Clairac).

La Ville joue donc son rôle de ville-centre en menant ces actions au quotidien. L'objectif est de créer une dynamique artistique de territoire qui bute régulièrement sur le cloisonnement des géographies et des disciplines.

De nouveaux projets, au-delà du champ de la petite enfance, peuvent être mis en œuvre à l'échelle de l'agglomération avec le Théâtre Comœdia, la Médiathèque Albert Camus, le Conservatoire Maurice Ravel, le Musée Albert Marzelles, les Archives Municipales, le festival Tek A(rt).

Cette nouvelle convention vient poser la question de la complémentarité communautaire sur le champ culturel entre la Ville-centre et l'agglomération et par suite, sur la prise en charge de cette même complémentarité par les deux collectivités.

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 047-214701575-20220503-DELIB_2022_C_07-DE

ARTICLE 3 : SUIVI DE LA CONVENTION CADRE

Une convention d'application financière précisera pour chaque exercice le projet de l'année en cours. Pour l'exercice 2021, la convention d'application est annexée à la présente convention.

ARTICLE 4 : PILOTAGE ET EVALUATION

Pour assurer la préparation, le suivi et l'évaluation de la convention un comité de pilotage sera constitué, ainsi composé

- Pour la DRAC Nouvelle Aquitaine : le directeur régional ou son représentant, les conseillers concernés
- Pour la Ville de Marmande : le Maire, l'Adjoint(e) à la culture, les directeurs et chef de services concernés, les associations partenaires et supports de certaines actions.
- L'Education Nationale au titre d'observateur : l'Inspecteur de circonscription

Ce comité sera élargi, sous réserve de l'accord de tous ses membres, aux représentants des collectivités locales ou d'autres institutions publiques concourant au financement de ces actions.
Ce comité se réunira chaque année avant le 31 mars pour examiner les activités de l'année écoulée et aborder les projets de l'année suivante.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION- RENOUVELLEMENT

La convention est signée pour la période 2021-2024. Son renouvellement sera étudié dans le cadre du comité de pilotage et des bilans partagés.

ARTICLE 6 : RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit et sans préavis par la DRAC ou par la Ville dans les cas suivants.

• si la subvention n'est pas utilisée conformément à ce qui a été défini à l'article 3

• en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la convention.

Fait à Marmande en deux exemplaires originaux, le

Le Maire de Marmande
Joël Hocquelet

Pour la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine et par délégation